

Extrait du registre de la commune de Beaudeau, présenté par un des secrétaires, concernant la conduite civique du citoyen Doléac, ex-curé, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre de la commune de Beaudeau, présenté par un des secrétaires, concernant la conduite civique du citoyen Doléac, ex-curé, en annexe de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 720;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_30017_t1_0720_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

tous les patriotes du département des Ardennes,, et invite la Convention à prolonger son séjour parmi eux.

Renvoyé au Comité de salut public (1).

52

[UN SECRETAIRE présente à la Conv. la conduite civique du cⁿ Doléac en ces termes] : Doléac, ci-devant curé de Beaudeau, département des Hautes-Pyrénées, qui le premier dans ce département frontière, a donné l'exemple du respect pour les lois, a obéi au vœu de la nature, en devenant époux et père, a servi la Révolution de sa plume et de son épée, vient la servir encore par sa démission de prêtre et de curé et par les plus touchantes exhortations contre le fanatisme.

Je demande la mention honorable au bulletin (2)

[Extrait du reg. de la comm. de Beaudeau, séance du 15 germ. II. Le cⁿ Liberté montagnard (ci-dev^t Alexis) Doléac, aux off. mun. de Beaudeau].

Concitoyens frères et amis,

Je dois aujourd'hui vous rappeler, que célébrant pour la première fois la décade près l'arbre de la liberté le 20 frimaire dernier, vous y avez voté par acclamation et dans le transport de la joie la plus vive, un culte impérissable à la patrie bienfaisante. Vous crûtes devoir y arrêter en même temps la continuation de votre culte religieux et vous m'en defférâtes le ministère.

Je répondis à votre confiance, en vous déclarant qu'il n'y avoit que la mort ou la loy qui fussent cappable de me séparer de vous. Vous aviez déjà la preuve complète de cet attachement dans la conduite que j'avais tenue toutes les fois qu'il m'avoit été présenté des bénéfices plus voyants et plus lucratifs, tant dans l'ancien régime que sous le nouveau.

Après avoir tout fait pour conserver mes rapports avec vous; ce ne seroit pas à 57 ans et au déclin de ma vie, que je voudrois renoncer par goût au pontificat rustique et pauvre que je me suis tant plu à verser dans votre sein durant 19 ans que nous avons passé ensemble dans la plus grande intimité.

Mais la nouvelle situation de la France m'impose l'obligation de briser présentement nos communications religieuses. Elle est horriblement travaillée, mise même quelquefois à deux doigts de sa perte par d'infâmes manœuvres auxquelles les mauvais prêtres ont pris et prennent part personnellement; en sorte que son gouvernement s'est vu forcé de précipiter la Révolution sur le culte catholique.

Tout démocratique dans son origine et sur-

tout dans son chef, il avoit malheureusement pris en passant durant une longue suite de siècles par des mains infidèles et corruptrices, tous les caractères d'un despotisme insupportable et avilissant, ainsi que les principes et les formes les plus opposées au régime républicain. Voilà, frères et amis, comme la loy suprême du salut et de la régénération de la patrie auxquels tout bon citoyen doit prendre sa part, m'imposent aujourd'hui l'étroite et indispensable obligation de renoncer aux fonctions d'un sacerdoce dégénéré. En le continuant encore, frères et amis, nous allions nous trouver, sans nous en douter, en opposition formelle avec la très grande majorité de la République, et notamment avec plusieurs districts de ce département, mais d'autant que la diversité dans les opinions religieuses entraîne communément la division dans les principes politiques et civils, surtout dans des tems d'effervescence révolutionnaire, il seroit arrivé peut-être que nous, les amis antiques et constants de la Révolution, serions devenus ses dangereux ennemis, en nous séparant de cette unité précieuse et indéfinie sans laquelle il nous seroit impossible de triompher de l'infenale coalition qui a cerné notre territoire. Cette idée, concitoyens frères et amis, qui vous fera frémir d'horreur, va vous rendre moins pénibles le sacrifice que vous allez faire de l'exercice de votre culte.

Quant à moi qui sens proffondément combien il nous importe à tous de ne neutraliser aucune de nos forces dans un moment où il s'agit de les développer dans leur universalité et dans toute leur énergie, contre les ennemis du dedans et du dehors, je vous déclare irrévocablement que je ne veux conserver d'autres relations que celles du citoyen; que, disposé à communiquer à toutes heures avec mes frères sous ce rapport, je repousserai avec persévérance et même avec dureté, quiconque s'adresseroit à moy pour des objets religieux; et en preuve de ce que je ne conserve à cet égard aucune arrière pensée, aucun sentiment de retour je remets : 1°. toutes mes lettres de cléricature, à la réserve de celles de prêtrise qui se trouvent dans ce moment et depuis très longtemps dans l'étude du ci-devant procureur Seguinote, à Pau, et desquelles je me tiens pour dépossédé. Je remets 2°. trois pièces relatives à ma ci-devant chapellenie ditte de Soussens, 3° un brevet du ci-devant Louis XV contresigné le duc de Choiseul, relatif à la charge de chapelain et aumônier qui m'avoit été autres fois conférée par ce ci-devant roy, 4°. une pièce relative à un canonicat qui m'avoit été conféré à Belfort par Honoré Charles Maurice Anne Grimaldy, ci-devant prince héritier de Monaco, et finalement deux pièces relatives à la ci-devant cure de Beaudeau, priant le secrétaire d'en coucher un certificat au bas de la présente déclaration qu'il voudra bien manifester à la commune assemblée et en délivrer un extrait au district de l'Adour et un second à moi soussigné, les jour et an que dessus, pour me servir comme de raison.

Signé : DOLÉAC.

P.c.c. : PÉBAY (secrét.-greffier).

(1) *Mess. Soir*, n° 608.

(2) C 300, pl. 1059, p. 30. Mention marginale : 28 germ., non signée.